

REVISION P.P.R. approuvé
le : - 7 JUIL. 2008

LIMITES



PLUS HAUTES EAUX CONNUES - 1875 - (P.H.E.C.)

DEFINITION DU ZONAGE

V	Zone violette : Zone Urbanisée - Aléa Fort
R	Zone rouge : Hors Zone Urbanisée - Aléa Fort
B	Zone bleue : Zone Urbanisée - Aléa Moyen à Faible
J	Zone jaune : Hors Zone Urbanisée - Aléa Moyen à Faible

I	Inondation
G	Glissements de terrain
E	Effondrements
C	Coulées de boue
ZE	Zones d'épandage des matériaux glissés
	Principaux talus (hors talus routiers) et berges



Echelle 1 / 5 000

